



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHEZAL-BENOIT**

**COMPTE-RENDU -
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 20/09/2023**

Nos réf. RL/CG

La séance est ouverte à 18 heures par LEBRERO Roger, Président

Présents : Delphine SUREL, Monique SOUBRAS, Roger LEBRERO, Nicole LHERBIERE,
Jean-Claude GILLOT

A été nommée secrétaire : Delphine SUREL

Excusée ayant donné procuration : Ginette BLANCHIN à Roger LEBRERO et Sylvia
DELOUP à Delphine SUREL

Absentes : Agnès URBAIN et Sophie-Emilie WILSON

ORDRE DU JOUR

2 DELIBERATIONS

**1. CCAS – ACCEPTATION DU DEVIS POUR LE REPAS DU CCAS (RESERVE AUX
AINES DE 72 ET PLUS)**

*Monsieur le Président présente à l'Assemblée les différentes propositions de menus
pour le repas des anciens qui aura lieu le 15 octobre 2023 et demande de déterminer
le choix du traiteur ainsi que l'acceptation du devis.*

Après délibération et à l'unanimité :

- *L'assemblée accepte le devis de : MIRABELLE pour un montant total de
15€/personnes.*
- *AUTORISE le président à signer le devis*

**2. CCAS- DÉTERMINATION DU MONTANT DU BON D'ACHAT POUR LES
PERSONNES AYANT MINIMUM 72 ANS ET N'AYANT PAS BÉNÉFICIER AU
REPAS DU CCAS**

*Monsieur le Président présente à l'Assemblée une alternative pour les personnes de
minimum 72 ans n'étant pas présents au repas des anciens du 15 octobre 2023 : un
bon d'achat valable chez les commerçants de Chezal-Benoît.*

Après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'alternative du bon d'achat pour les anciens n'ayant pas bénéficié du repas.
- *L'assemblée détermine le montant du bon d'achat à : 15 € par personne de 72 ans et plus inscrits sur la liste 2023 du CCAS*
- *L'assemblée détermine la durée de validité du bon à : 30/11/2023*

A CHEZAL-BENOIT, le 22/09/2023

Le Président, LEBRERO Roger et la secrétaire de séance Delphine SUREL



Diffusion sur le site internet de la commune www.chezal-benoit.fr le 22/09/2023